

## Demande d'une nouvelle modification

### I. DOCUMENT UNIQUE:

#### 1. DÉNOMINATION ET TYPE

##### a. Dénomination(s) à enregistrer:

Barsac (fr)

##### b. Type d'indication géographique:

AOP – Appellation d'origine protégée

#### 2. CATÉGORIES DE PRODUITS DE LA VIGNE

1. Vin

#### 3. DESCRIPTION DU OU DES VINS

##### *Description textuelle concise*

Vin tranquille blanc avec sucres résiduels (teneur > ou = 45g/l) issus de raisins botrytisés. Il est très gras et onctueux en bouche, il se distingue par ses arômes puissants et équilibrés, très fruités et vifs avec une texture minérale.  
TAVNM 15%.

##### *Caractéristiques analytiques générales*

<i>Titre alcoométrique total maximal (en % du volume)</i>	21
<i>Titre alcoométrique acquis minimal (en % du volume)</i>	12
<i>Acidité totale minimale</i>	25 en milliéquivalents par litre
<i>Acidité volatile maximale (en milliéquivalents par litre)</i>	
<i>Teneur maximale en anhydride sulfureux total (en milligrammes par</i>	

litre)

#### 4. PRATIQUES VITIVINICOLES

##### a. Pratiques œnologiques essentielles

<i>Type de pratique œnologique:</i>	Pratique œnologique spécifique
<i>Description de la pratique:</i>	
L'enrichissement est autorisé selon les règles fixées dans le cahier des charges.	

##### Densité

<i>Type de pratique œnologique:</i>	Pratique culturale
<i>Description de la pratique:</i>	
Les vignes présentent une densité minimale à la plantation de 6500 pieds/ha. Ces vignes ne peuvent présenter un écartement entre les pieds sur un même rang inférieur à 0,80 m. Ces vignes ne peuvent présenter un écartement moyen entre les rangs supérieur à 1,90m.	

##### Taille

<i>Type de pratique œnologique:</i>	Pratique culturale
<i>Description de la pratique:</i>	
Taille effectuée au plus tard le 1er mai. Les technique de taille adaptées à chaque cépage sont détaillées dans le cahier des charges.	

##### Récolte

<i>Type de pratique œnologique:</i>	Pratique culturale
<i>Description de la pratique:</i>	
Les vins proviennent de raisins récoltés à surmaturité (présence de pourriture noble) et manuellement par tries successives.	

##### b. Rendements maximaux:

*Rendement maximal:*

28 hectolitre par hectare

## 5. ZONE DÉLIMITÉE

La récolte des raisins, la vinification, l'élaboration et l'élevage des vins sont assurés sur le territoire de la commune de Barsac, dans le département de la Gironde.

## 6. CÉPAGES PRINCIPAUX

Semillon B

Savagnin blanc B

Sauvignon gris G

Muscadelle B

## 7. DESCRIPTION DU OU DES LIENS

*label.newWineName.singleDocument.linkWithArea.conciseDetails*

Les conditions microclimatiques particulières sont à l'origine du développement du champignon « Botrytis cinerea » qui confère leur typicité aux vins. La taille est sévère, précisée pour chacun des cépages. Les raisins sont récoltés à sur-maturation, manuellement, par « tries » successives obtenant ainsi une forte concentration des baies en sucres. La distinction de Barsac repose sur les caractéristiques particulières de ses sols. L'alimentation hydrique favorise la concentration des arômes dans les baies et confère aux vins des nuances originales à ses vins, assez nerveux, et aux arômes persistants (nuances fruitées). La texture minérale des vins est liée aux éléments calcaire du sol.

## 8. AUTRES CONDITIONS ESSENTIELLES

*Cadre juridique*

Dans la législation nationale

*Type de condition  
supplémentaire*

Disposition complémentaire à l'étiquetage

*Description de la condition*

L'étiquetage des vins bénéficiant de l'appellation d'origine contrôlée peut préciser l'unité géographique plus grande « Vin de Bordeaux » ou « Grand Vin de Bordeaux ».

Les dimensions des caractères de l'unité géographique plus grande ne sont pas supérieures, aussi bien en hauteur qu'en largeur, aux

deux tiers de celles des caractères composant le nom de l'appellation d'origine contrôlée.

<i>Cadre juridique</i>	Dans la législation nationale
<i>Type de condition supplémentaire</i>	Dérogation à la production dans la zone géographique délimitée
<i>Description de la condition</i>	
L'aire de proximité immédiate, définie par dérogation pour la vinification, l'élaboration et l'élevage est constituée par le territoire des communes suivantes du département de la Gironde : Bommes, Budos, Cadillac, Cérons, Fargues, Illats, Langon, Omet, Preignac, Pujols-sur-Ciron, Roillan, Sainte-Croix-du-Mont, Sauternes	

## II. AUTRES INFORMATIONS

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

<i>Terme(s) équivalent(s):</i>	
<i>Dénomination traditionnellement utilisée:</i>	Non
<i>Langue de la demande:</i>	français
<i>Base juridique pour la transmission:</i>	Mis en conformité avec les règles UE (Article 73, paragraphe 2 du R.(CE) 607/2009)
<i>Le présent dossier technique contient des modifications adoptées conformément à:</i>	
<i>Type de modification</i>	Mis en conformité avec les règles UE (Article 73, paragraphe 2 du R.(CE) 607/2009)

#### Reasons for amendment

<i>Titre:</i>	Réponse au courrier de la Commission du 22 avril 2013
<i>Reasons</i>	Réponse au courrier de la Commission du 22 avril 2013

### 2. COORDONNÉES

#### a. Coordonnées du demandeur:

<i>Nom et titre du demandeur:</i>	ODG des AOC SAUTERNES et BARSAC
<i>Statut juridique, taille et composition (dans le cas de personnes morales):</i>	Le groupement est une association. Il est composé d'opérateurs, déclarants de récolte, impliqués dans le cahier des charges.
<i>Nationalité:</i>	France
<i>Adresse:</i>	13 place de la Mairie 33270 SAUTERNES France
<i>Téléphone:</i>	(33) (0)5.56.76.60.37
<i>Télécopieur:</i>	(33) (0)5.56.76.69.67
<i>Adresse(s) électronique(s):</i>	odg@sauternes-barsac.com

**b. Coordonnées de l'intermédiaire:**

<i>Nom de l'intermédiaire:</i>	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt Direction Générale des Politiques Agricoles, Agroalimentaires et des Territoires
<i>Adresse:</i>	3 rue du Barbet de Jouy 75349 Paris cedex 07 SP France
<i>Téléphone:</i>	(33) (0)1 49 55 49 55
<i>Télécopieur:</i>	
<i>Adresse(s) électronique(s):</i>	liste-cdc-vin-aop- DGPAAT@agriculture.gouv.fr

**c. Coordonnées des parties intéressées:**

--

**d. Coordonnées des autorités de contrôle compétentes**

<i>Nom de l'autorité de contrôle compétente</i>	Institut national de l'origine et de la qualité
<i>Adresse:</i>	12 rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil-sous-Bois France
<i>Téléphone:</i>	0173303800
<i>Télécopieur:</i>	
<i>Adresse(s) électronique(s):</i>	info@inao.gouv.fr

**e. Coordonnées des organismes de contrôle**

--

**3. MENTIONS TRADITIONNELLES:****a. Point a)**

Appellation [...] contrôlée
Appellation d'origine contrôlée

**b. Point b)**

Clos
Château

**4. Zone NUTS**

FR612	Gironde
FR61	Aquitaine
FR	FRANCE

**5. CÉPAGES SECONDAIRES**

--

**6. PIÈCES JUSTIFICATIVES:****a. Cahier des charges du produit**

<i>Statut:</i>	Joint
<i>Nom du dossier:</i>	cdc Barsac ss en tete.pdf

**b. Décision nationale d'approbation:**

<i>Nom du dossier:</i>	Décret 2011-1294 du 12102011 AOC Barsac.pdf
<i>Référence légale:</i>	Décret 2011-1294 du 12 octobre 2011 relatif à l'AOC Barsac, publié au Journal officiel de la République française du 14 octobre 2011
<i>Nom du dossier:</i>	barsac_decret.pdf
<i>Référence légale:</i>	décret n° 2014-701 du 25 juin 2014 publié au JORF du 27/06/2014

**c. Autre(s) document(s):**

--

**d. Cartes de la zone délimitée**

--

**e. Note pour la Commission européenne**

<i>Nom du dossier:</i>	20140623_NAF_CDC-TAVT15.pdf
<i>Description</i>	note explicative

**7. LIEN VERS LE CAHIER DES CHARGES DU PRODUIT**

<i>Lien:</i>	<a href="https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-432a6c1f-c457-4212-8f61-ccf19fcf299b">https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-432a6c1f-c457-4212-8f61-ccf19fcf299b</a>
--------------	---